

Protection sanitaire d'un verger en Agriculture Biologique

Objectifs

Connaître les clés d'une bonne protection sanitaire du verger en AB

Contenu

1 jour en salle et visite d'un verger en AB. Possibilité de convertir les périodes en salle en ateliers à distance via visioconférence.

Vendredi 4 décembre | Protection sanitaire du verger :

- Principaux bio-agresseurs
- Méthodes de protection directes et indirectes des principaux bio-agresseurs
- Présentation de résultats d'expérimentations locales (GRAB)
- Raisonnement de la protection
- Visite d'un verger en AB ; analyse de la stratégie de protection sanitaire

La formation concerne toutes les espèces fruitières et pourra être adaptée selon les souhaits des participants.

Dates, lieux et intervenants

04 déc 2020 83340
09:00 - 17:00

Gilles LIBOUREL (GRAB), Chargé d'expérimentations et arboriculteur

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhérent 150/jour€

Non adhérent 150/jour€

Non agricole 150/jour€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Gratuit pour les agriculteur(trices) pris

en charge par VIVEA mais réservation de

50 € à l'ordre d'Agribiovar à faire

parvenir par courrier pour valider votre

inscription. 150€/jour pour les

participant(e)s non- éligibles* aux fonds

VIVEA et pour les sala

Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne

83 340

CANNET DES MAURES

Tel. 04 94 73 24 83

www.bio-provence.org

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :